

WEBINAIRE

Restaurer la nature : quel rôle pour Natura 2000 ?

Mardi 15 juillet 2025



LA MISSION
INTER-RÉSEAUX
NATURA 2000
& TERRITOIRES

Le webinaire va bientôt commencer !

En attendant, nous vous remercions de :

- Couper vos micros
- Utiliser l'outil de discussion pour poser vos questions

Pour rappel, ce webinaire est enregistré

Financé
par



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Conservatoires
d'espaces
naturels

Parcs
naturels
régionaux
de France

Réserves
Naturelles
DE FRANCE

GRAND SITE
Réseau des
Grands Sites
de France



PROGRAMME

INTRODUCTION par Isabelle DOMERGUE, adjointe au sous-directeur de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres, ministère de l'Écologie

PARTIE 1 – Présentation du plan national de restauration de la nature par Florence BRUN et Jérémie LE RAY - Bureau des outils territoriaux de la biodiversité, ministère de l'Écologie

PARTIE 2 – La restauration de la nature – atelier participatif





INTRODUCTION

Isabelle DOMERGUE, adjointe au sous-directeur de la restauration et de la protection des écosystèmes terrestres, ministère de l'Écologie

Financé
par



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité



Réseau des
Grands Sites
de France



PARTIE 1

Présentation du plan national de restauration de la nature

*Florence BRUN et Jérémie LE RAY - Bureau des outils territoriaux de la biodiversité,
ministère de l'Écologie*

Financé
par



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité



Réseau des
Grands Sites
de France



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGIR POUR
RESTAURER
LA NATURE

Plan national de restauration de la nature



Ordre du jour :

- Rappels du contexte et des objectifs généraux du règlement européen ;
- Présentation des cibles et des échéances fixées par l'Union européenne ;
- Présentation du calendrier de travail ;
- Organisation des consultations pour co-construire le Plan national de restauration ;
- Présentation de mesures de restauration de la nature.



Rappels du contexte et des objectifs généraux du règlement européen



1 - Contexte et objectifs généraux :

Le règlement européen, adopté en juin 2024, prévoit en son article 1 qu'il convient de :

- **rétablir [...] la biodiversité et la résilience des écosystèmes** dans l'ensemble des zones terrestres et marines **[...] en restaurant les écosystèmes dégradés***.
- réaliser les objectifs généraux en matière **d'atténuation du changement climatique**, d'adaptation à celui-ci et **de neutralité en matière de dégradation des sols**.
- **renforcer la sécurité alimentaire et respecter les engagements internationaux** de l'Union européenne.

** La restauration consiste à rétablir le bon fonctionnement écologique d'un écosystème en réduisant ou en levant des pressions, en réalisant des travaux de génie écologique etc.*



1 - Contexte et objectifs généraux :

Ainsi, ce nouveau règlement européen :

- contribue au **Cadre mondial** adopté lors de la Conférence des parties (COP) sur la biodiversité en 2022 ;
- est un des volets de la **Stratégie biodiversité de l'Union européenne** à l'horizon 2030 ;
- s'appuie sur **les législations existantes**, notamment les directives « Nature » ;
- vise à associer **les objectifs climatiques et la protection de la biodiversité**.



Présentation des cibles et échéances fixées par l'Union européenne



2 - Cibles et échéances :

Il est important de rappeler que ce règlement :

- **est progressif** avec des cibles définies aux horizons 2030, 2040 et 2050 ;
- **fixe des objectifs de moyens** (mise en œuvre de mesures) **et de résultats** (atteinte de cibles chiffrées).

Le règlement comprend deux volets distincts :

1. Renforcer les directives existantes :

- en mettant en œuvre des mesures de restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- en atteignant des cibles surfaciques par habitat.

2. Restaurer les écosystèmes au sens large :

- en mettant en œuvre des mesures de restauration dans les milieux agricoles, forestiers, aquatiques etc.
- en atteignant des seuils satisfaisants.



2 - Cibles et échéances :

Ainsi, le règlement fixe notamment les objectifs suivants (**liste illustrative et non exhaustive**) :

- connaître **l'état de conservation des HIC(s) terrestres et marins** en 2040 ;
- déployer **des mesures de restauration sur 30% de la surface des HIC(s)** en mauvais état avant 2030* ;
- stopper **le déclin des pollinisateurs** à l'horizon 2030 ;
- augmenter la valeur de l'indicateur relatif **aux oiseaux communs forestiers** avant 2030 ;
- stopper la **perte nette d'espaces verts en ville** entre l'entrée en vigueur du règlement et 2030.

Par ailleurs, il est demandé aux États-membres de :

- estimer **les besoins financiers nécessaires** pour assurer la restauration ;
- identifier **les subventions qui ont une incidence négative** sur la réalisation des objectifs du règlement.

* *Année de référence : rapportage 2025.*



2 - Cibles et échéances :

Il convient de noter que **les objectifs définis par le règlement sont cohérents avec les stratégies françaises :**

- la **Stratégie nationale biodiversité 2030** (axes 1 et 2) ;
- la **Stratégie nationale pour les aires protégées** (ex : protection forte).
- la **Stratégie Écophyto 2030** (axe 3) ;
- les **Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** ;
- etc.

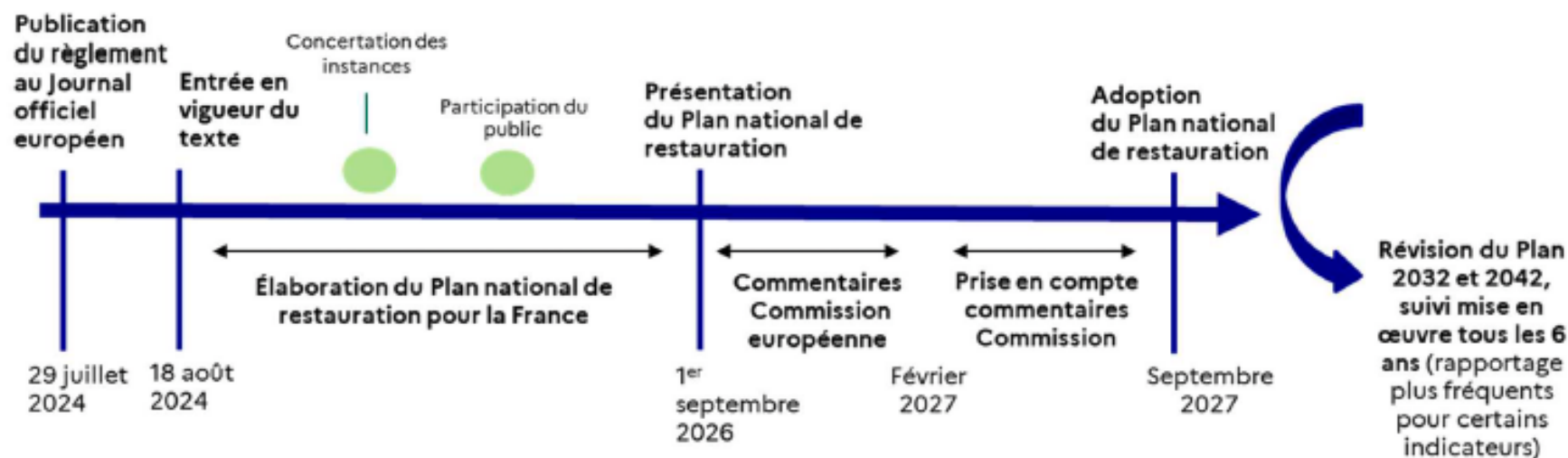


Présentation du calendrier de travail



3 - Calendrier de travail :

Les échéances à respecter sont fixées par le règlement européen :



3 - Calendrier de travail :

Ainsi, les règles ci-après ont été arrêtées :

1. Au niveau européen :

- chaque État membre doit **élaborer un Plan national de restauration** dans **un délai de deux ans** ;
- ce dernier **décrit les mesures mises en œuvre** pour atteindre les cibles du règlement ;
- les modalités de **calculs des indicateurs** sont définies **au niveau communautaire**.

2. Au niveau national :

- choisir **certains indicateurs** parmi une liste (indicateurs agricoles et forestiers) ;
- définir **le niveau satisfaisant à atteindre pour les indicateurs** ;
- définir **le type et la localisation des mesures** de restauration à mettre en œuvre.



Organisation des consultations pour co-construire le Plan national de restauration de la nature



4 - Des consultations à plusieurs échelles :

La Commission nationale du débat public a demandé au Ministère que des consultations soient conduites :

1. Au niveau national :

- une **consultation préalable** du grand public pour **alimenter la rédaction du Plan national** ;
 - cette dernière se tiendra **du 23 mai au 25 août 2025** ici : <https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr/>
 - la consultation permettra de **recueillir les avis, les questions et les attentes** relatifs à la restauration ;
 - elle donnera lieu à **des recommandations au Gouvernement**.
 - la consultation se tiendra **en ligne** par le biais de **questionnaires, un forum de discussions** etc.
 - et **en présentiel** dans le cadre d'**événements régionaux** « *La nature près de chez vous* ».
- + **des groupes de travail par écosystème** avec les parties prenantes entre avril et septembre.



4 - Des consultations à plusieurs échelles :

2. Au niveau régional :

Des **réunions** à destination du **grand public** sont organisées par **les services déconcentrés de l'État (DREAL)**, en partenariat avec **les Conseils régionaux**, dans **l'ensemble des régions**.

Elles doivent notamment permettre de :

- **présenter** le cadre de la **concertation** (entrée en vigueur du règlement européen) ;
- **sensibiliser aux enjeux** relatifs à la **biodiversité** et à la **restauration de la nature**.
- **recueillir les questions, les observations et les propositions** concernant cette thématique ;
- **cibler un ou des écosystèmes particuliers ou traiter des enjeux régionaux spécifiques**.

Les éléments relatifs à l'organisation de ces réunions sont disponibles ici :
<https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr/events>



4 - Des consultations à plusieurs échelles :

2. Au niveau régional :

et

La possibilité pour **tout acteur volontaire** d'organiser un **débat local** près de chez lui :



- celui-ci peut être **adapté à un territoire précis** ;
- il peut porter sur **la perception et les enjeux de la nature** en général ;
- cela permet **la production d'une synthèse des échanges** qui est transmise sur le site de la consultation.

Le Ministère met à disposition des acteurs **les outils pratiques nécessaires** ici :

<https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr/pages/jorganise-un-atelier>





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation de mesures de restauration de la nature



5 - Présentation de mesures de restauration :

Le Plan national de restauration devra contenir **une liste des mesures prioritaires** à déployer **pour réduire les pressions et restaurer les écosystèmes**.

Cette dernière n'est pas encore arrêtée mais **les outils suivants** pourraient éventuellement **être valorisés** :

- **Écosystèmes agricoles** : plantation de haies etc. ;
- **Écosystèmes forestiers** : mise en place de bois sénescents etc.
- **Écosystèmes aquatiques** : mise en place de zones de mouillage écologiques etc. ;
- **Écosystèmes urbains** : plantation d'arbres etc.

De nombreux **dispositifs existants** contribuent déjà à la **restauration de la nature**.



Merci pour votre attention !





PARTIE 2

La restauration de la nature – Atelier participatif

Florence BRUN - Bureau des outils territoriaux de la biodiversité, ministère de l'Écologie

Jérémy LE RAY - Bureau des outils territoriaux de la biodiversité, ministère de l'Écologie

Thierry Mougey – Chargé de mission biodiversité, FPNRF

Aurélie Philippeau – Chargée de mission Natura 2000, FPNRF

Financé
par



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité



Réseau des
Grands Sites
de France



Atelier participatif

Modalités :

- Répartition des participants en 4 sous-groupes
- Réponses aux questions dans la conversation et prises de parole directes

1/ Quels sont, selon vous, les principaux freins à la mise en œuvre de la restauration de la nature sur votre territoire ? Quels leviers pourraient être activés et de quels moyens auriez-vous besoin, en tant qu' élu, pour les dépasser ?

2/ Quel rôle souhaitez-vous ou pourriez-vous jouer, en tant qu' élu, pour contribuer à la restauration de la nature dans votre site Natura 2000 ? À quelles conditions cela vous semble-t-il possible ou pertinent ? Quels soutiens ou partenariats seraient nécessaires ?





Aurélie Philippeau
Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27 rue des petits hôtels
75010 Paris
07 64 38 32 17
aphilippeau@natura2000-territoires.fr

Financé
par



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

